



Maladie, inaptitude, accidents du travail :

La gestion des absences

Objectifs

- Connaître les différents cas de suspension du contrat de travail.
- Maîtriser les effets de la suspension du contrat de travail.
- Savoir gérer la fin de la suspension du contrat de travail

Programme

- La maladie et l'accident non professionnel
 - Définitions
 - Les conditions et les effets de la suspension du contrat de travail
 - Le régime indemnitaire
 - La fin de la suspension du contrat de travail
- L'accident du travail, l'accident de trajet et la maladie professionnelle
 - Définitions
 - Les conditions et effets de la suspension du contrat de travail
 - Les régimes indemnitaires
 - La protection spéciale du salarié et la fin de la suspension
- La reconnaissance de l'inaptitude du salarié
 - La procédure de reconnaissance de l'inaptitude
 - L'obligation de reclassement et ses conséquences
 - Suite à un accident du travail ou une maladie professionnelle : des obligations renforcées et une procédure simplifiée
 - Les spécificités liées à la nature du contrat : le salarié est en CDD
- La maternité
 - La protection et les conditions de travail de la femme enceinte
 - Le régime indemnitaire du congé maternité
 - Les effets de la suspension du contrat de travail

Date(s) et lieu :

30 novembre 2020 à Strasbourg

Durée :

1 jour – 7 heures

Coût (hors repas) :

230 € adhérent / 310 € non adhérent

Public(s), prérequis et modalités d'accès à la formation :

Responsables ressources humaines, directeurs

Expérience dans l'une des fonctions visées

Pour toutes les personnes en situation de handicap, merci de nous contacter pour voir comment nous pouvons adapter, dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : j.dupont@uriopss-grandest.fr

Méthodes pédagogiques :

Apports théoriques et/ou méthodologiques (80 %)

Exercices pratiques, études de cas / études de situation ;

Échanges de pratiques et/ou d'outils au sein du groupe (20 %)

Remise d'un support pédagogique

Une attestation de formation sera délivrée à l'issue de la formation

Modalités d'évaluation :

Évaluation des acquis en cours de formation

Évaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation

Intervenants :

Catherine AUDIAS,
Juriste en droit Social, DESS de droit social et Master Spécialisé en management des structures d'action sociale.

Capacité maximum :

12 personnes

Uriopss Grand Est - 80 avenue du Neuhof - 67100 Strasbourg - Tél. : 03 88 75 06 34 - Fax : 03 88 65 80 07

secretariat@uriopss-grandest.fr / www.uriopss-grandest.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 44 67 064 6867 auprès du préfet de région Grand Est. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.
N ° SIRET 852 510 411 00014